



HAL
open science

Une forêt grignotée et régénérée par les abattis ? (Moïse Tsayem Demaze et Xavier Amelot)

Moïse Tsayem Demaze, Xavier Amelot

► To cite this version:

Moïse Tsayem Demaze, Xavier Amelot. Une forêt grignotée et régénérée par les abattis ? (Moïse Tsayem Demaze et Xavier Amelot). Atlas critique de la Guyane, 2020. halshs-02976253

HAL Id: halshs-02976253

<https://shs.hal.science/halshs-02976253>

Submitted on 23 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

1- Une forêt grignotée et régénérée par les abattis ? (Moïse Tsayem Demaze et Xavier Amelot)

Les abattis constituent la variante guyanaise de l'agriculture traditionnelle dite itinérante sur brûlis. Historiquement le fait de populations autochtones d'amérindiens établies depuis des milliers d'années en forêt, cette pratique agricole a ensuite été adoptée par d'autres groupes de populations installées plus récemment (noirs marrons, créoles, etc.). Le mot abattis est un mot créole hérité du français parlé pendant la colonisation de la Guyane française. Il évoque l'abattage des arbres qui caractérise la préparation des parcelles à cultiver. Il s'agit de petites portions de forêt (généralement moins d'un hectare) préalablement défrichées et brûlées.

Bien qu'elle s'apparente à un grignotage de la forêt, cette pratique agricole a suscité des critiques et des malentendus à propos de ses conséquences en termes de déforestation. S'il convient de relativiser cette déforestation compte tenu des caractéristiques traditionnelles fondamentales de l'abattis, il n'en demeure pas moins que des changements en cours ont entraîné une augmentation des surfaces défrichées et cultivées, conduisant à interroger la durabilité de ce système agricole (Tsayem et Manusset, 2008).

Après le brûlis et le défrichement, le manioc est généralement planté et cultivé. C'est le produit de base de l'alimentation en forêt guyanaise. Il occupe l'essentiel de la surface des abattis, laissant une place marginale et périphérique à d'autres cultures : bananiers, ananas, maïs, cannes à sucre, etc. La production est d'abord destinée à la satisfaction des besoins alimentaires familiaux, le reste pouvant ensuite être vendu dans des marchés locaux. Après deux ou trois années de culture, les parcelles sont laissées en jachère et durant celle-ci, ces parcelles sont progressivement reconquises par une végétation qui passe successivement du stade herbeux aux stades arbustif puis arboré (planche photos 1).

Pour le grand public, cette forme d'agriculture traditionnelle est très souvent assimilée à la déforestation du fait de l'itinérance et du brûlis qui lui sont associés. Or, de nombreuses recherches ont montré qu'il s'agissait d'un système agricole adapté à la forêt guyanaise, car perdurable et auto-régénérant (F. Grenand, 1996), à impact très léger sur le milieu (P. Grenand, 1981), inscrit dans le cycle sylvigénétique de la forêt et respectant l'équilibre du milieu (Gély, 1984). Mise en place de manière traditionnelle sur de petites surfaces, les abattis ne

sont pas responsables d'une déforestation irréversible. Consommant peu d'espace, ils engendrent une déforestation temporaire, car l'itinérance permet la repousse de la forêt pendant les périodes de jachère. Le caractère itinérant des défrichements et la durée des jachères sont les caractéristiques fondamentales qui assurent le faible impact environnemental en permettant la reconquête végétale des parcelles arrivées en fin d'exploitation.

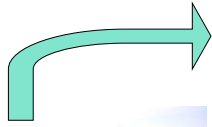
Ce n'est que dans des conditions bien précises que les effets de ce système agricole sont bénins. Les plus décisives sont l'étendue de l'espace forestier disponible et la faiblesse des densités démographiques (moins d'un habitant au Km²). Etant itinérante et impliquant un abandon de la parcelle arrivée en fin d'exploitation, puis un nouveau défrichement dans la forêt environnante, elle nécessite un territoire de superficie considérable pour une pratique écologiquement viable, d'autant que ce territoire doit en outre être utilisé pour les autres activités de subsistance : chasse, cueillette et pêche.

Mais ce système agricole traditionnel fait l'objet de mutations consécutives à l'évolution du contexte socio-économique de la Guyane française depuis le début des années 2000 (Ouhoud-Renoud et al., 2003 ; Tsayem, 2009) : réduction de la durée des jachères suite à la sédentarisation des populations et à l'augmentation des densités démographiques, recours aux intrants pour accroître les rendements pour commercialiser une partie de la production. Cette situation s'observe en particulier dans le Nord-Ouest (illustration au choix : composition colorée Spot ou classification supervisée Spot 4, ou encore photo aérienne).

L'Etat et les collectivités locales participent à la sédentarisation des populations et des abattis en voulant maîtriser la gestion du foncier et en organisant l'activité agricole en lotissements fixes qui confinent les abattis dans des parcelles dont la surface (environ 1 ha) ne permet plus des rotations culturales. La reconstitution du couvert forestier, jadis possible suite aux recrus végétaux post-agriculture, devient compromise. En outre, la désaffection des jeunes générations pour cette agriculture « traditionnelle » s'affirme de plus en plus. Les vergers et les pâturages se substituent progressivement aux abattis non mis en jachère, les défrichements devenant alors pérennes.



Aperçu de la forêt dense amazonienne de Guyane; région de Saül



Essartage et brûlis; abattis Emerillon à Kayodé



Maïs dans un abattis Djuka à Charvein



Manioc en première année de croissance dans un abattis Palikur à Saint-Georges de l'Oyapock



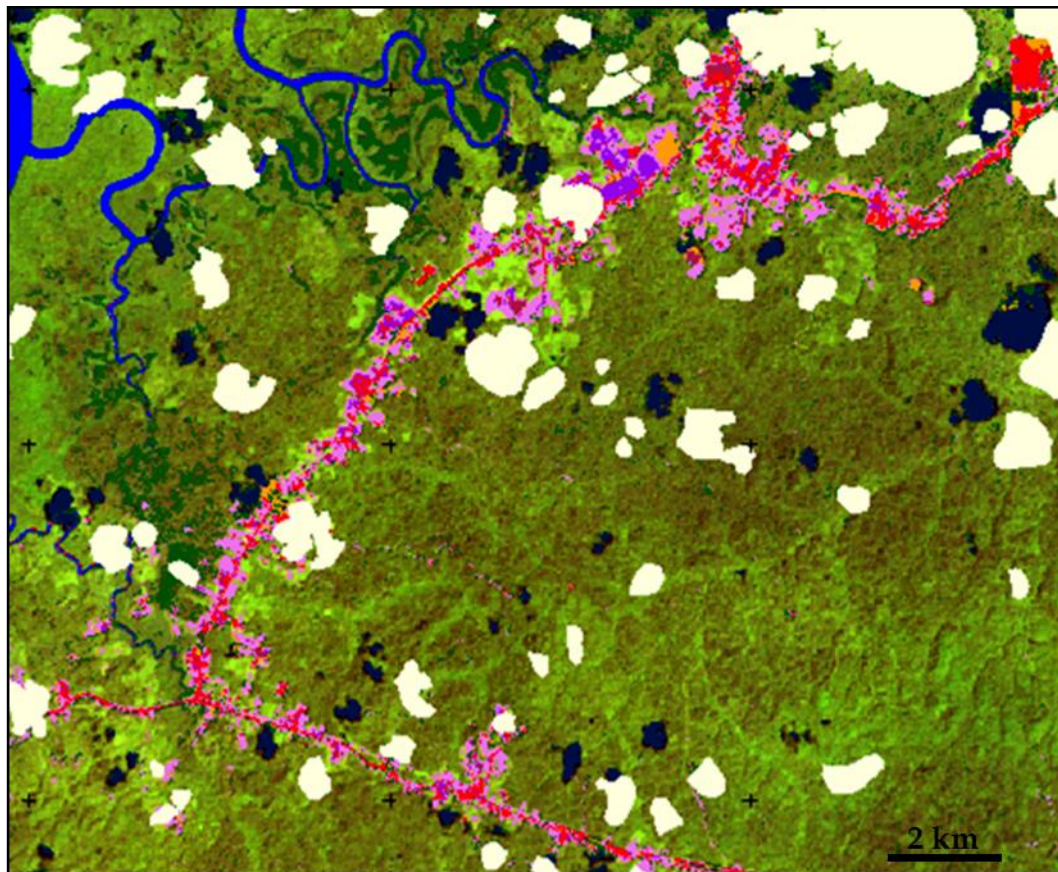
Abattis laissé en jachère; en voie de reconquête forestière. Région de Maripasoula













Manioc en deuxième année de croissance dans un abattis Aluku à Maripasoula



Planche photos 1. Abattis et recrus végétaux post-agriculture traditionnelle



	Route, bâti, sol nu, essart		Recrus et forêt secondaire
	Abattis peu denses		Forêt dense
	Abattis denses		Végétation marécageuse
	Friches herbeuses		Eau libre
	Vergers		Nuage/ ombre de nuage

Classification dirigée, extrait Spot 4, 1999, Charvein



Identification des abattis sur photographie aérienne rectifiée (extrait sur la région d'Apatou, cliché SERG, 1996). **A** : fleuve Maroni ; **B** : îlot de maisons ; **1** : brûlis ; **2** : abattis mis en culture ; **3** : jachère ; **4** : lambeaux de forêt secondaire ; **5** : forêt dense.

Références bibliographiques

Gély A., 1984. L'agriculture sur brûlis chez quelques communautés d'Amérindiens et de Noirs Réfugiés de Guyane française. *JATBA* ; 1-2 : 43-71.

Grenand F., 1996. L'abattis contre l'essart, again, *JATBA* ; 1 : 19-53.

Grenand P., 1981. Agriculture sur brûlis et changements culturels : le cas des Indiens Wayapi et Palikur de Guyane. *JATBA* ; 1 : 23-31.

Ouhoud-Renoux F. Fleury M. Reinette Y. Grenand P. Grenand F., 2003. L'agriculture itinérante sur brûlis dans les bassins du Maroni et de l'Oyapock : dynamique et adaptation aux contraintes spatiales, *Revue Forestière Française* : 236-259.

TSAYEM DEMAZE M., 2009. Tendances actuelles de l'agriculture itinérante sur brûlis en forêt amazonienne de Guyane française : quelles incidences environnementales ? Dans *Écosystèmes forestiers des Caraïbes* (directeur : P. Joseph), Karthala, p. 483-492.

TSAYEM DEMAZE M., MANUSSET S., 2008. L'agriculture itinérante sur brûlis en Guyane française : la fin des durabilités écologique et socio-culturelle ? *Les Cahiers d'Outre Mer*, n° 241 et 242, p. 31-48.